

Règlement du concours de poésie « Wara mon amour » 2^{ème} édition

Dans le cadre de la onzième édition des **Journées Goût et Saveurs 2026**, la **Collectivité Territoriale de Guyane** organise un **concours de poésie** sur le thème « **Wara mon amour** », destiné aux poètes en milieu scolaire, amoureux de la culture guyanaise et de l'awara, fruit emblématique de notre patrimoine culinaire.

Les objectifs principaux assignés au concours sont :

- La sensibilisation notamment de la jeunesse guyanaise au fruit emblématique tant dans son milieu environnant que dans la gastronomie.
- La valorisation par l'écriture de l'awara dans son environnement et dans l'alimentation.

Article 1 – Thématique du concours

Le thème de cette édition est :

« **Wara mon amour** », qui exprime l'amour et l'attachement porté à l'awara, un fruit local essentiel à la gastronomie guyanaise.

Les poèmes devront faire l'éloge de ce fruit emblématique, évoquer son rôle dans la culture culinaire, ou exprimer tout autre sentiment lié à l'awara, sa richesse, son histoire ou sa place dans la tradition guyanaise

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est **gratuit**, sans restriction géographique, sous réserve de respecter les critères de participation. La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la CTG et le jury du concours.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue dans les critères de participation sera considérée comme nulle. Les productions écrites seront soumises à modération auprès du jury.

Article 3 – Les critères de participation :

Le concours, réservé aux élèves scolarisés et résidant en Guyane, est organisé en deux catégories :

- **Collège**
- **Lycée**

Chaque participant peut soumettre un seul poème, écrit en **français ou dans une langue régionale de Guyane** ¹ (**dans ce cas une traduction en français devra y être associée**).

- La longueur du poème ne doit pas dépasser 30 vers.

Les poèmes doivent être envoyés par **email** à l'adresse infos@comevents.net avec pour objet « **CONCOURS CTG POÉSIE AWARA 2026** ». Les informations ci-dessous doivent impérativement être renseignées dans le corps du mail et ne doivent en aucun cas figurer sur le poème :

- Nom et prénom
 - Âge
 - Classe
 - Ecole
 - Titre du poème
 - Contact (email, téléphone) du professeur et du responsable légal
- **Date limite de soumission** des poèmes : **17 juin 2026** à minuit.
 - Le poème doit être **original**, n'ayant jamais été publié dans le passé, et ne doit pas avoir fait l'objet de concours antérieurs.
 - L'utilisation de l'intelligence artificielle **est formellement interdite**. Le jury exercera une vigilance accrue sur ce point et tout non-respect entraînera l'élimination du candidat.
 - Inscription obligatoire à la médiathèque numérique via le lien suivant : <https://bibliotheques.ctguyane.fr/register.aspx>
 - **Autorisation parentale à retourner accompagné du poème pour les mineurs**

Article 4 – Sélection et désignation des gagnants

1. Sélection des gagnants :

Un jury composé de **représentants de la culture guyanaise et qualifiés dans l'art de la poésie** sélectionnera les poèmes gagnants de chaque catégorie en fonction de la créativité, de l'originalité, de la qualité littéraire et de l'adhérence au thème.

2. Annonce des gagnants :

Les gagnants seront désignés et récompensés lors d'une soirée de remise de prix le **21 juin 2026**, dans la salle d'exposition Legendry de l'Encre à Cayenne.

Les poèmes gagnants seront publiés sur les **réseaux sociaux** de l'événement, ainsi que sur le **site officiel**.

• ¹ Les six langues amérindiennes (le kali'na, le wayana, l'arawak, le teko, le wayampi et le palikur) ;
• Le créole guyanais ;
• Les « langues bushinenge » (aluku, ndyuka, pamaka, sranan tongo et le saamaka) ;

Article 5 – Transport :

Le transport de l'enfant pour la remise des prix est à la charge des parents. Pour toute question ou situation particulière, merci de faire remonter l'information.

Article 6 – Lots à gagner

Le concours “**Wara mon amour**” offre un total de **7 lots**, répartis comme suit :

Catégorie collège :

- **1^{er} prix du jury : Une tablette**
- **3^{ème} prix du jury : Casque audio ou Mini enceinte Bluetooth**
- **3^{ème} prix du jury : Bon d'achat en librairie**

Catégorie Lycée :

- **1^{er} prix du jury : Un ordinateur**
- **2^{ème} prix du jury : Une montre connectée**
- **3^{ème} prix du jury : Bon d'achat en librairie**

- **Prix coup de cœur du jury : Billet Spectacle à l'Encre**

Accompagné d'**Ouvrages du Département Livre et Lecture****

Les lots sont non **cumulables** (un seul prix par participant). En cas d'indisponibilité de certains lots, ceux-ci seront remplacés par des prix de valeur équivalente ou supérieure.

Article 7 – Engagement des participants

- En participant, chaque candidat accepte les **conditions** du concours.
- Les participants autorisent l'organisation du concours à utiliser leur nom, leur poème et leur image à des fins de **promotion** dans le cadre des **Journées Goût et Saveurs 2026** et des **activités associées**.
- Toute tentative de triche ou de fraude entraînera l'exclusion immédiate du concours.

Article 8 – Responsabilité

- L'organisation du concours se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure.
- Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel.